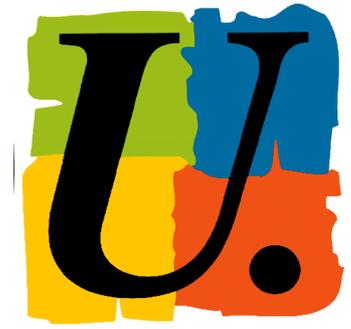




SNUipp-FSU 23



À Guéret, le vendredi 24 juin 2011

Monsieur le Recteur,

Lors de l'audience du 31 mars 2011, vous nous avez expliqué vouloir mettre en place plusieurs dispositifs pour permettre aux collègues creusois d'obtenir satisfaction à leur demande de mobilité. Parmi ces pistes était d'ailleurs proposé de faire de la Creuse la « porte d'entrée » dans l'Académie.

Alors que 9 collègues creusois (auxquels il faut ajouter 2 collègues sur liste complémentaire) ont obtenu l'exeat de notre département pour la Haute-Vienne, nous n'avons pour l'heure aucune information. Les commissions administratives paritaires successives de Haute-Vienne n'ont apporté aucune réponse à nos collègues creusois. Pire, alors que l'examen des ineat/exeat était à l'ordre du jour de la CAPD de ce jour, toujours aucune décision n'est arrêtée. Toute réponse est renvoyée à un arbitrage de votre part le lundi 27 juin, à 16h.

D'autre part, il semblerait que la piste consistant à faire entrer par la Creuse les collègues souhaitant intégrer l'Académie n'ait pas été étudiée puisque les seuls ineat prononcés par la Creuse ont été ceux pour lesquels la Creuse était le premier choix.

Vous avez pu mesurer l'exaspération de nos collègues après de longues années d'attente ainsi que les conséquences humaines et financières que cette quasi-absence de mobilité implique. Vous comprendrez, Monsieur le Recteur, que dans ces conditions les collègues creusois et leurs représentants ne peuvent souffrir de voir l'examen de leurs situations sans cesse repoussé. Vous comprendrez également que dans ce contexte, nous commençons tous à douter de l'efficacité des propositions que vous avez avancées.

Dans ce contexte, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de rendre un arbitrage favorable aux demandes de nos collègues creusois en demandant à M. l'Inspecteur d'Académie de Haute Vienne d'accorder les 11 ineat pour la Haute Vienne à compter du 1er septembre 2011.

Ceci permettrait en effet de réparer partiellement le préjudice subi par les personnels dont la situation n'a pas été examinée à égalité de traitement avec d'autres Professeurs des Ecoles et n'a pas été traitée conformément aux règles énoncées par la note de service du ministère de l'Éducation Nationale.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

Fabrice COUEGNAS

Secrétaire Départemental du SNUipp-FSU 23